

Comité Syndical APTV
Jeudi 6 mai 2010 – 17 h 30
Landry

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 27 avril 2010, s'est réuni le jeudi 06 mai 2010 à 17h30 à la salle Espace Loisirs du Perrey à Landry sous la présidence du Président Hervé Gaymard.

Délégués siégeant :

Corinne Maironi Gonthier - C.C.C.A – Aime
Lucien Spigarelli - C.C.C.A – Aime
Roger Poussin - C.C.C.A – Bellentre
Jacques Laurent - Bonneval
Damien Perry - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
Daniel Payot - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
Christian Seigle Ferrand - Bozel
Jean Pierre Canova - Bozel
Marie Jo Collet Beillon - C.C.V.A – Aigueblanche
André Pointet - C.C.V.A – Aigueblanche
Paul Guillard - C.C.V.A – La Léchère
Robert Vorger - C.C.V.A - Les Avanchers
Auguste Picollet - Conseil Général de la Savoie
Hervé Gaymard - Conseil Général de la Savoie
Vincent Rolland - Conseil Général de la Savoie
Jacqueline Poletti - Conseil Général de la Savoie
Bernard Soupre – Feissons Sur Isère
Georges Couget - C.C.C.A – Granier
Georges Saint Germain - Hautecour
Marie Paule Nullans - C.C.C.A – La Côte d'Aime
Daniel Miedan Peisey - C.C.C.A – Landry
Jean Laymond - Le Bois
Marie Angèle Tatoud - Le Planay
Gilles Flandin - M.I.H.T – Les Chapelles
Armand Traissard - C.C.C.A – Montgirod
Philippe Nivelles - Moûtiers
Patrick Bérard – Moûtiers
Gérard Collin - C.C.C.A – Peisey Nancroix
Thierry Thomas – Pralognan
Fabrice Pannekoucke - Saint Jean de Belleville
Jean Pierre Mirande - Saint Marcel
André Plaisance - Saint Martin de Belleville
Thierry Brunier - Saint Oyen
Raymonde Chevronnet – Salins Les Thermes
Albert Poulain - Seez
Véronique Gensac - C.C.C.A – Valezan
Gaston Pascal Mousselard - M.I.H.T

Titulaires excusés :

Hubert Fraticelli - Fontaine le Puits
Denise Prieur - Salins les Thermes – représentée par sa suppléante Raymonde Chevronnet
Pascal Dunand - Feissons sur Salins
Marc Bauer - M.I.H.T – Val d'Isère
Henri Borlet - Notre Dame du Pré
Jean Claude Fraissard - M.I.H.T – Montvalezan
François Dunand – Feissons Sur Isère – excusé représenté par son suppléant Bernard Soupre
Xavier Bonnet Eymard - C.C.C.A – La Côte d'Aime représenté par sa suppléante Marie Paule Nullans
Jean René Benoit - Le Planay – représenté par sa suppléante Marie Angèle Tatoud

Titulaires absents:

Guillaume Briland - Brides les Bains
Jean François Roचाix - C.C.V.A – La Léchère
René Ruffier Lanche -Champagny
Danielle Jocallaz - La Perrière
Thierry Monin - Les Allues
Christian Raffort - Les Allues
Sylvie Maitre - C.C.C.A – Macôt
Nicolas Briancon Marjollet - C.C.C.A – Macôt
Jean Pierre Vibert – Montagny
Fernand Mugnier - Saint-Bon-Tarentaise
Gilbert Blanc Tailleur - Saint-Bon-Tarentaise
Alexandra Hudry - Saint Martin de Belleville
Raymond Bimet - M.I.H.T – Sainte Foy
Jean Louis Grand - M.I.H.T – Seez
Olivier Arnault - M.I.H.T - Tignes
Olivier Zaragoza - M.I.H.T – Tignes
Gérard Mattis - M.I.H.T – Val d'Isère
Georges Danis - Villarlurin

Assistait également au Comité Syndical :

M. Eric Laruaz – Directeur APTV

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 17 FEVRIER 2010

Monsieur Hervé Gaymard ouvre la séance et remercie les membres présents.

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du comité syndical du 17 février 2010.

2 – ETUDE POUR UN ESPACE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET ARTISTIQUE DE TERRITOIRE

Madame Corinne Maironi rappelle au Conseil Syndical que trois écoles de musique intercommunales structurent actuellement le territoire (Moûtiers/Bozel, Aime, Bourg-St-Maurice). Des habitudes de travail en commun existent et se développent, mais par ailleurs les différences organisationnelles et financières rendent difficile leur coordination, (partage des professeurs...)

Ainsi, ces éléments ont amené à envisager une organisation commune à l'échelle de la Tarentaise et intégrant l'ensemble des composantes du développement culturel (enseignement, éducation artistique, diffusion...), en cohérence avec le schéma départemental des enseignements artistiques.

Une étude APTV a été lancée afin de définir un projet culturel et d'analyser la faisabilité et les moyens de mise en œuvre d'une organisation des enseignements artistiques à l'échelle de la Tarentaise.

Cette démarche se structure autour de 2 phases successives :

Phase 1 : définition du projet culturel, artistique et pédagogique / mai – décembre 2009 / Agence NACRe.
Cette phase consiste dans un premier temps à définir les grandes orientations et priorités en termes d'enseignements artistiques à l'échelle de la Tarentaise. S'appuyant sur le schéma départemental des enseignements artistiques et à partir de rencontres avec les acteurs locaux (élus, acteurs culturels, techniciens...), l'agence NACRe Rhône-Alpes propose différents scénarios de projet d'établissement, basés sur les différentes composantes : enseignement spécialisé, éducation artistique, diffusion culturelle.

Phase 2 : définition des modalités de mise en œuvre et de fonctionnement / janvier – juin 2010 / Cabinet Yves Jorand. A partir des orientations du projet culturel pressenties dans la première phase, le cabinet juridique Jorand travaille sur les modalités possibles de mise en œuvre et de fonctionnement (aux niveaux administratif, organisationnel et financier). Il propose différentes solutions possibles en déclinant leurs avantages et inconvénients. C'est ce qui fait l'objet de la présentation ci-après.

Une fois un scénario retenu, il s'agira de définir les modalités de mise en place et notamment les différentes étapes d'une phase transitoire nécessaire afin de passer du système actuel à la future organisation territoriale.

Suite à cet exposé Monsieur Yves Jorand décline les différentes possibilités du projet :

a/ Les objectifs et atouts du projet :

- Impulser une dynamique de territoire, en s'appuyant sur le développement culturel,
- Améliorer les conditions d'emploi des enseignants, et ainsi les fidéliser sur le territoire, afin qu'ils participent au développement culturel local.
- Réorganiser et mutualiser les ressources et les moyens des écoles de musique, à l'échelle de la Tarentaise.
- Elargir l'offre des différentes esthétiques, en associant l'ensemble des disciplines artistiques et les domaines d'intervention et en coordonnant les différentes activités.
- Rationaliser les financements, notamment en harmonisant la contribution des communes et intercommunalités et en réduisant le budget des frais de déplacement des enseignants.

b/ Définition du projet culturel :

La phase 1 a permis à la NACRE de proposer un scénario de projet culturel, mettant l'accent sur trois grandes priorités :

- 1^e/ L'éducation artistique et culturelle et l'appui à l'encadrement de la pratique amateur.
Il s'agit de développer la démocratisation et l'animation culturelle du territoire.
- 2^e/ L'accès à l'enseignement artistique initié par la pratique collective.
Il s'agit d'élargir l'accès pour tous à la musique et aux arts en général.
- 3^e/ La coordination de la diffusion artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire.
Il s'agit d'élever le niveau de l'offre culturelle pour les habitants.

c/ L'organisation proposée :

Trois possibilités de structures porteuses sont présentées :

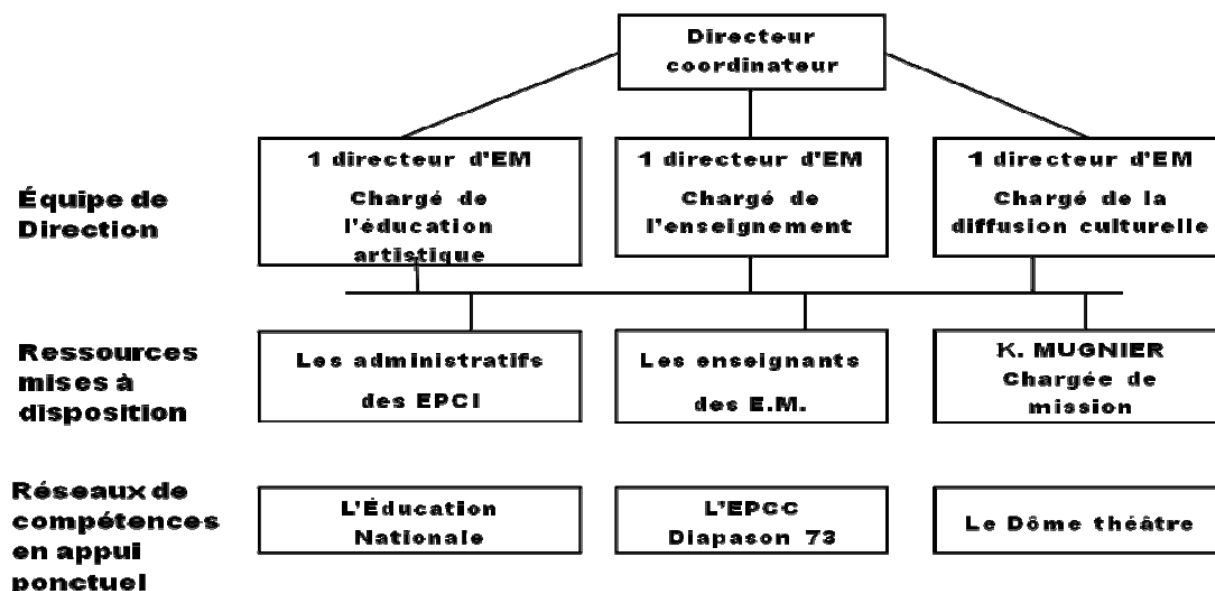
- Un portage direct par l'APTV
- La création d'un EPCC (Etablissement public de coopération culturelle)
- La création d'un syndicat mixte ouvert

	Avantages	Inconvénients
APTV	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de créer une structure supplémentaire. - Bénéficier des ressources humaines et des moyens de l'APTV. 	<ul style="list-style-type: none"> - Changer la destination de l'APTV qui à l'heure actuelle ne peut pas porter directement la gestion de services, ni facturer de prestations à ses membres, ni apporter d'aide financière directe. - Remise en cause de son caractère neutre.
EPCC	<ul style="list-style-type: none"> - Formule juridique adaptée pour gérer un projet culturel, associant l'ensemble des acteurs concernés (communes, EPCI, Conseil Général, voire Régional, Etat, acteurs culturels privés). - Structure de statut public, ayant une autonomie financière et jouant le rôle de prestataire de services. - Facilité de mise en œuvre, de manière progressive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure supplémentaire.
Syndicat mixte	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de gérer diverses maîtrises d'ouvrage en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure supplémentaire. - Impossibilité d'associer les acteurs privés, ni l'Etat (Education nationale).

L'organisation proposée s'appuierait sur le **principe de subsidiarité** : chaque école de musique existante poursuivrait ses propres activités dans le cadre d'un projet culturel commun, d'où la structuration autour de 2 niveaux d'attributions différentes :

- les actions centralisées : coordination des actions, élaboration du projet artistique et culturel commun, impulsion de projets intercantonaux, communication partagée, mutualisation des emplois du temps des enseignants, gestion d'un parc instrumental commun, suivi du budget et des dossiers de subvention, relation avec les partenaires extérieurs.
- les actions propres à chaque école, tenant compte des spécificités locales.

D'où l'organigramme proposé suivant :



En termes de financement, il sera analysé :

- Pour les tâches administratives: de mettre à disposition des employés existants des EPCI qui travaillent d'ores et déjà pour les écoles de musique.
- Pour la conduites des trois grandes priorités du projet culturel : de s'appuyer sur les trois directeurs d'écoles de musique existantes, chacun développant une mission transversale (éducation artistiques, enseignement, diffusion culturelle).

Pour la coordination et la direction de l'ensemble : de recruter un directeur / coordinateur en charge des missions centralisées. Le coût de ce recrutement est estimé à 65 000 €.

Ainsi, ces éléments ont amené à envisager une organisation commune à l'échelle de la Tarentaise. Par ailleurs, au-delà des écoles de musique, une démarche plus large doit s'envisager dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques.

Monsieur Thierry Thomas précise que n'ayant pas d'école de musique sur le canton de Bozel, les enfants de ce canton ont pu adhérer à l'école de Moutiers et remercie cette dernière de les avoir accueilli.

Monsieur Daniel Payot souligne que la MIHT a fait de gros efforts financiers concernant son école de musique. Les effectifs en augmentation sont encourageants, cependant il souhaiterait qu'une estimation financière soit donnée concernant la participation des communes et communauté de communes.

Madame Maironi précise que l'étude financière fait partie intégrante de la tâche confiée au Cabinet JORAND.

Un travail avec les intercommunalités est maintenant nécessaire avant une nouvelle discussion globale au niveau de l'APTV.

3 - ANIMATION AUTOUR DU POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ESTIVAL

Monsieur Hervé Gaymard rappelle au Conseil Syndical que L'APTV a engagé en 2009 une étude de positionnement touristique Tarentaise dans l'objectif de redynamiser le tourisme estival. L'étude est en cours d'achèvement.

Les premières conclusions font ressortir qu'il n'est pas opportun de se lancer aujourd'hui dans une campagne de communication externe autour du nom Tarentaise, le produit « Tarentaise » n'étant pas suffisamment abouti. En revanche, il est nécessaire, voire indispensable, de travailler à des opérations communes pour renforcer les liens entre les territoires et entre les acteurs touristiques, conforter l'identité Tarentaise et offrir une meilleure lisibilité du territoire, garant de résultats pour le maintien de la saison estivale.

L'étude de positionnement a défini les bases de cette démarche commune :

Axe 1 : Renforcement de la marque "Tarentaise" l'été à l'échelle du territoire.

Axe 2 : Construction d'un ou des produit(s) commun(s).

Axe 3 : Travail au partage de l'information entre les professionnels du tourisme

Ainsi il est proposé d'engager une animation autour de l'étude de positionnement touristique estival afin de communiquer largement sur les résultats de l'étude, fédérer les acteurs autour d'un projet commun et travailler au renforcement de l'identité Tarentaise.

Cette animation porterait sur :

- l'organisation d'un séminaire rassemblant les acteurs touristiques et les décideurs de Tarentaise pour se positionner sur la mise en œuvre ou non, d'une démarche touristique estivale.
- une communication large sur les résultats de l'étude auprès des offices de tourisme : organisation de réunions d'information et d'échange.

Le Conseil Syndical approuve la mise en œuvre de cette opération pour un montant de 20 000 euros maximum et sollicite les aides correspondantes : 40 % de la Région, 40 % du Département.

Les conseillers généraux n'ont pas pris part au vote.

4 - ANIMATION DE L'O.P.A.H. « TARENTEISE AIDES HABITAT »

Monsieur Vincent Rolland rappelle l'étude Habitat intégrant un volet OPAH que l'APTV a lancé.

A l'image du contexte national, la Tarentaise enregistre depuis quelques mois une détente du marché de la location à l'année caractérisée par la stabilisation des prix, la recherche d'une meilleure qualité et de la maîtrise des charges, notamment énergétiques.

Par ailleurs, le marché de l'immobilier et le contexte de la vallée nécessitent encore le développement d'une offre locative à loyer modéré pour permettre aux ménages disposant de ressources moyennes et modestes de se loger. Cette problématique pourrait trouver partiellement une réponse dans la valorisation du bâti existant (réhabilitation de logements, changement d'usage...).

Enfin, de véritables besoins existent en matière de réhabilitation chez des propriétaires occupants avec faibles ressources.

Face à ce constat, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) s'est engagée dès 2008 sur la réalisation d'une étude « Habitat » dont la première phase a mesuré l'intérêt d'une nouvelle OPAH à l'échelle des 4 cantons et ses caractéristiques.

Ainsi, destinée à réhabiliter et améliorer le parc de résidences principales de plus de 15 ans, cette OPAH proposera aux propriétaires (sous certaines conditions) une assistance technique et un dispositif financier incitatif pour la réalisation de certains travaux.

Tout en se donnant un axe prioritaire transversal au regard des enjeux d'améliorations énergétiques et de maîtrise des charges dans le parc de logements, les objectifs de l'OPAH « Tarentaise Aides Habitat » visent :

- . le développement et l'amélioration de l'offre de logements locatifs à l'année, notamment à loyer modéré: amélioration de l'existant, valorisation du potentiel vacant (logements/bâti), ...
- . des interventions ciblées pour les projets concernant des propriétaires-occupants (avec conditions de ressources) : amélioration des performances énergétiques, énergies renouvelables, adaptation des logements et accessibilité (ménages âgés/handicap), traitement des situations d'habitat indigne.

Le dispositif de l'OPAH a été présenté dans les intercommunalités de Tarentaise qui ont validé ses objectifs et une participation financière sur certaines réhabilitations ciblées.

Ainsi, l'OPAH associera les intercommunalités, le Conseil Général de la Savoie, l'Etat et l'APTV en apportant une gamme de réponse complète et variée aux besoins des propriétaires.

Cette démarche complexe qui croise également des questions fiscales, techniques, financières et énergétiques exige une animation de proximité réalisée par un opérateur professionnel qui a plusieurs objectifs :

1 - Mission d'animation, de mobilisation et de prospection au démarrage de l'OPAH

- . la mobilisation des élus et équipes municipales avec réunions d'informations, désignations de référents communaux, guide spécifique pour les élus, techniciens, partenaires, ...
- . la mobilisation des propriétaires au lancement de l'OPAH à travers les médias locaux, l'organisation de réunions d'information publique, des mailings aux propriétaires, une plaquette d'information OPAH, des articles dans les bulletins municipaux et la presse, ...
- . la mobilisation des professionnels locaux (artisans, notaires, ...),
- . la mise en place de la cellule de veille «habitat indigne, occupants handicapés et âgés

2 - Mission d'animation tout au long de « Tarentaise Aides Habitat » à travers :

- . une permanence de base sur chaque canton (1/2 journée par mois),
- . une communication régulière (presse, bulletins, site internet, ..),
- . une communication avec panneaux sur chantier,
- . l'implication des professionnels: artisans, entreprises, maîtres d'œuvre, notaires, ... et autres cibles.

3 - Mission d'assistance auprès des propriétaires porteurs de projets :

Le conseil et l'assistance individualisés auprès des propriétaires, et éventuellement des locataires, portant sur différents volets opérationnels (administratif, technique, financier, social, etc.) se traduiront notamment par la réalisation d'études de faisabilité technique et financière : élaboration de plan de financement, estimation des loyers, montage des dossiers de demandes de subvention et de conventionnement, suivi des demandes.... Dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance, l'opérateur devra pouvoir orienter les propriétaires en fonction de leur projet, selon la nature des projets, vers d'autres partenaires ou organismes qui pourront leur apporter un appui complémentaire et notamment l'ADIL, le Cilse pour les projets concernant notamment la création de logements pour actifs saisonniers, l'ASDER pour l'appui concernant les économies d'énergie, l'utilisation d'énergie renouvelables.

Toutes les demandes faisant l'objet d'une aide de l'ANAH seront entièrement gratuites pour les demandeurs.

Pour les demandes de subventions qui ne mobilisent pas d'aide ANAH, une partie de l'assistance sera facturée directement aux propriétaires (cette dépenses pourra rentrer dans le montant subventionnable).

4 - Information et appui spécifique au volet énergie

L'opérateur mobilisera tous supports de communication destinés à apporter une information et sensibiliser les propriétaires aux économies d'énergie dans les logements, l'utilisation d'énergie renouvelables, la réalisation de travaux permettant une maîtrise des charges. Il orientera et informera les maîtres d'ouvrages vers les dispositifs d'appui existants (aides financières, organismes conseils : Asder, Ademe...) et assurera une information spécifique sur les possibilités de financement et les aides relatives aux travaux permettant des économies d'énergie.

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique, l'opérateur proposera aux particuliers dès le premier contact, l'établissement d'un « pré-diagnostic » à l'aide de logiciels de l'ANAH et de l'ADEME.

5 - Mission sociale

L'opérateur assurera durant la durée de l'OPAH une prise en compte particulière des ménages (propriétaires et locataires) modestes et particulièrement délicate en terme d'insalubrité ou socialement. Il participera aux différentes commissions existantes pour la veille sur les questions de logement : habitat indigne, occupants handicapés et âgés

Monsieur Vincent Rolland précise qu'un certain nombre de permanence est prévu dans chaque canton et que s'il s'avérait peut-être nécessaire d'intervenir plus souvent sur certains secteurs. Ce supplément restera alors de la responsabilité des collectivités.

L'OPAH se déroulera sous l'égide d'un comité de pilotage chargé de la coordination, du contrôle du déroulement de l'animation et de la réalisation des objectifs de l'opération.

Afin de réaliser cette mission d'animation, un Appel d'Offre a été lancé au mois de février 2010 et les CAO successives du 12 et 19 avril 2010 ont validé la seule proposition reçue ; celle du Cal Pact de la Savoie pour un montant total de 188 580, 00 € (partie fixe à la charges de l'APTV), une partie variable sera facturée directement aux bénéficiaires qui ne touchent pas d'aides ANAH.

Pour cette année 1 de démarrage envisagée au cours de l'été 2010, l'animation sera de 65 000 € TTC qui sont subventionnés par l'ANAH et la Région Rhône-Alpes.

Il est proposé au Comité syndical de :

- valider la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dénommée « Tarentaise Aides Habitat » selon la convention d'OPAH,
- valider le choix du Cal Pact de la Savoie proposé par la commission d'appel d'offre de l'APTV,
- autoriser le Président à signer le marché correspondant pour un montant de 188 580,00 € TTC,
- valider la mise en place de l'animation sur l'année 1 pour un montant de 65 000 € TTC (54 347,82 HT),
- solliciter les aides de la région Rhône-Alpes pour l'animation année 1 pour un montant de 24 827 €,
- solliciter les aides de l'ANAH – 27 173 € - pour l'animation année 1 de l'OPAH,
- valider le plan de financement,
- autoriser le Président à signer la convention OPAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de:

- valider la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dénommée « Tarentaise Aides Habitat » selon la convention d'OPAH,
- valider le choix du Cal Pact de la Savoie proposé par la commission d'appel d'offre de l'APTV,
- autoriser le Président à signer le marché correspondant pour un montant de 188 580,00 € TTC,
- valider la mise en place de l'animation sur l'année 1 pour un montant de 65 000 € TTC (54 347,82 HT),
- solliciter les aides maximum de l'ANAH pour l'animation année 1 de l'OPAH - 50% du montant HT soit 27 173 €,

- solliciter les aides maximum de la région Rhône-Alpes pour l'animation OPAH année 1 – 38,2 % du TTC soit 24 827 €,
- valider le plan de financement,
- autoriser le Président à signer la convention OPAH.

Les conseillers généraux n'ont pas pris part au vote.

5 - POURSUITE DU POSTE DE CHARGE DE MISSION TOURISME A TEMPS COMPLET SUR 3 ANS

Monsieur Philippe Nivelles rappelle au Conseil Syndical que depuis l'année 2000, un poste de chargé de mission tourisme a été mis en œuvre dans le cadre du Contrat Global de Développement, puis du Contrat de Développement Rhône-Alpes et du Contrat Territoire de Savoie.

Le travail engagé a permis de mener concrètement différentes opérations, dont notamment en 2008-2009-2010:

- . gestion de la base de données touristiques - Sitra - avec le CRT et l'ATD,
- . réalisation des documents d'accueil d'été : carte guide et calendrier des manifestations,
- . préparation des démarches touristiques de l'APTV,
- . soutien à divers projets et porteurs touristiques,

Les programmes d'actions CDRA - CTS validés avec nos partenaires Région et Département permettent la poursuite du programme touristique et des financements associés au poste (80 %).

Afin de poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites au CDRA-CTS tournée sur le tourisme d'été, il est nécessaire de poursuivre le poste de chargé de mission tourisme à temps complet assimilé à un grade de la catégorie A pour :

- . l'animation et la mise en réseau des acteurs touristiques,
- . la mise en œuvre des actions touristiques à l'échelle de la Tarentaise, et notamment en terme de politique d'accueil et de promotion.
- . le soutien aux projets de développement touristique ; sentiers, gastronomie,

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de poursuivre à partir du 1^{er} janvier 2011 un poste de chargé de mission tourisme à temps complet pour 3 ans.

6 - INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'EXERCICE

Monsieur Philippe Nivelles rappelle au Conseil Syndical que le temps partiel et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Les principes généraux sont fixés par les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- article 60 à 60 bis de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- article 9 de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,
- décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2008-152 du 20 février 2008.

Le temps partiel sur autorisation s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

Le temps partiel de droit pour raison familiale s'adresse aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires occupant un poste à temps complet ou à temps non complet ; les agents non titulaires employés depuis plus d'un an à temps complet ou en équivalent temps plein peuvent également bénéficier du temps partiel de droit.

Le temps partiel de droit qui quel qu'en soit le motif ne peut être inférieur au mi-temps s'applique enfin au fonctionnaire ou à l'agent non titulaire qui crée ou reprend une entreprise.

Pour l'essentiel identique au temps partiel sur autorisation, sous certaines conditions liées à des situations particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Qu'il s'agisse du temps partiel sur autorisation ou du temps partiel de droit, le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire ou mensuel et, le cas échéant, dans un cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service.

Il appartient au Conseil Syndical, après avis du Comité Technique Paritaire, (avis favorable en date du 08 avril 2010) d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel au sein de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et d'en définir les modalités d'application. En effet, la réglementation précitée fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne régit pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local.

C'est au Président, chargé de l'exécution des décisions du Conseil Syndical, d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité d'instituer le temps partiel au sein de l'APTV et d'en fixer les modalités d'application suivant les décrets en vigueur

7 - INSTAURATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Monsieur Philippe Nivelles rappelle également que le bon fonctionnement de l'APTV suppose la mise en place d'une régie d'avance permettant aux personnes placées sous l'autorité du Directeur et sous la responsabilité du Trésorier, de procéder au paiement de certaines dépenses afin d'assouplir le régime des paiements par mandat administratif et surtout de pouvoir payer immédiatement certaines dépenses.

En effet certains achats de faibles valeurs (affranchissement spécifiques, documentation, réception, péage, ...), ou parfois de valeur plus conséquente via internet par exemple, nécessite un paiement via carte bancaire ou en numéraire. Le règlement de ces factures en serait facilité et éviterait aux agents l'avance de ces sommes.

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'instaurer une régie d'avance,
- d'autoriser la régie à régler les dépenses suivantes :
 - déplacements, frais de réception ...
 - petites fournitures (bureau, affranchissement, entretien, ...)
 - factures via internet (documentation, abonnement, matériel informatique ou photographique...)
- de fixer le montant moyen mensuel de l'avance au régisseur à 500 euros,
- de payer les dépenses désignées selon les modes de règlement suivants :
 - numéraire
 - carte bancaire
 - prélèvements
- de charger le Président de nommer le régisseur et son suppléant suivant la réglementation en vigueur.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

Monsieur le Président de l'APTV - Hervé Gaymard - quitte la salle

Monsieur Philippe Nivelles donne lecture des résultats du compte administratif 2009 comme suit :

Synthèse du Compte administratif 2009

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes	10 515.25	776 567.84	787 083.09
Dépenses	14 807.85	757 506.70	772 314.55
Résultats de l'année	- 4 292.60	19 061.14	14 768.54
Résultats antérieurs 2008	15 386.42	691.13	16 077.55
Résultats Cumulés	11 093.82	19 752.27	30 846.09

Il est constaté les identités de valeurs avec les indications aux débits et aux crédits aux différents comptes. Il est proposé d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Remarques sur le Compte Administratif 2009

Le résultat 2009 est marqué par un résultat cumulé positif de 30 846.09 €.

Les politiques contractuelles CDRA et CTS sont effectives depuis 2008 et les subventions, notamment sur les postes de chargé de mission et les études de l'APTV sont pris en considération totalement, contrairement à 2008 qui était une année de mise en place.

Globalement, l'APTV est subventionnée à près de 65 % aussi bien sur son fonctionnement que sur ses actions.

Les principales différences entre le BP 2009 et le réalisé 2009 :

Dépenses de fonctionnement :

- Location immobilières : paiement de 5 trimestres en 2009 dont un trimestre de retard 2008,
- Primes d'assurances : mise en place d'assurances (non obligatoire) sur le salaire des titulaires,
- études et recherches : retard sur les études « transport fond de vallée station » et « étude de positionnement touristique »,
- Annonces et insertion : annonces répétées pour l'offre d'emploi « chargé de mission SCOT »
- Concours divers : considération au sein de ce compte (contrairement à 2008) de la cotisation des communes de Tarentaise à l'association nationale des maires de France,

Recettes de fonctionnement :

Plusieurs subventions n'avaient pas été perçues par l'APTV en fin d'année 2009.

Le compte de gestion 2009 du receveur reprend les recettes, dépenses et résultats identiques à ceux du Compte Administratif 2009.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte Administratif et le compte de gestion 2009.

10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le compte administratif et le compte de gestion étant approuvé par l'assemblée, Monsieur Hervé Gaymard propose de reporter :

sur les recettes d'investissement du BP 2010 – 001 - Excédent d'investissement reporté : 11 093.82 €

sur les recettes de fonctionnement du BP 2010 - 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 19 752.27 €

et précise qu'il sera nécessaire de réaliser en cours d'année une décision modificative du Budget du fait que le budget primitif a été voté en février avec des reports estimés.

Le conseil Syndical, à l'unanimité, approuve les affectations proposées.

11 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Hervé Gaymard fait part au Conseil Syndical de la démission d'une élue membre de la Commission d'Appel d'Offres. Il est donc nécessaire de désigner un nouveau membre de cette CAO installée en juin 2008 et suppléant de Jacqueline Poletti – membre titulaire.

Monsieur François DUNAND, est élu membre suppléant de la CAO en remplacement de Madame Denise Prieur.

12 - COMMUNICATION DE L'APTV

Monsieur Hervé Gaymard rappelle au Conseil Syndical que différents outils de communication de l'APTV ont été mis en place progressivement au cours des dernières années.

La communication auprès des élus et partenaires de l'APTV est indispensable, mais n'est pas conçue pour toucher les habitants de Tarentaise.

Il est important de travailler rapidement sur cette cible, les habitants connaissant peu les différentes démarches et projets en cours sur le territoire.

L'APTV a d'ailleurs validé en 2009 une charte graphique pour la communication du projet de territoire « Tarentaise Avenir » qui est privilégié sur la communication institutionnelle de la structure APTV.

Il est nécessaire de faire évoluer certains outils de communication afin d'être plus proche de la population et de rendre plus lisible tous les champs d'intervention de l'APTV, des collectivités, des différents partenaires au sein des différentes démarches d'ensemble.

Un nouveau site internet tourné vers le projet devra se substituer au site actuel. Il s'agit aussi de donner plus de possibilités à l'outil actuel qui existe depuis 2006 et qui a atteint certaines limites ; consultation de documents, recherches, gestion interne du site, ...

Enfin, la Lettre de l'APTV « Notre Tarentaise » doit se compléter d'un format électronique qui à partir d'une trame puisse être gérée en interne. Cette solution semble plus souple, plus pertinente et plus adaptée aux contraintes de fonctionnement de l'APTV.

Une estimation financière pour la mise en place de ces outils de communication peut être donné à un maximum de 20 000 €.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité décide de solliciter les aides de la Région (50 %) et du Département (30 %).

Les conseillers généraux n'ont pas pris part au vote.

13 - COORDINATION ET COMMUNICATION CULTURELLE - SAISON 2010-2011 ET SOLLICITATION DES AIDES

Madame Corinne Maironi rappelle que l'APTV joue un rôle de coordination culturelle à l'échelle de la Tarentaise qui se décline en plusieurs opérations.

Agenda culturel « La Tarentaise s'affiche » - Saison 2010/2011

Il est proposé de poursuivre l'action de communication culturelle à l'échelle de la Tarentaise, afin de valoriser et coordonner l'offre culturelle locale (émanant de nombreuses associations, professionnels, écoles de musique et partenaires extérieurs) et de la rendre plus lisible auprès des habitants.

Cette opération se décline en plusieurs actions :

- recensement des événements programmés pour la saison culturelle 2010-2011 à destination des habitants,
- réalisation de deux dépliants « La Tarentaise s'affiche » : automne 2010 et hiver-printemps 2011 (9000 exemplaires pour chaque édition),
- diffusion des supports de communication sur le territoire (mairies, offices de tourisme, lieux culturels, mais aussi par le biais des établissements scolaires et de la presse locale),
- mise en ligne et actualisation régulière de l'agenda culturel et réalisation d'une liste de diffusion par courriel.

Rencontre des acteurs culturels de Tarentaise – Automne 2010

Grâce à l'agenda culturel, les acteurs culturels locaux sont davantage valorisés à l'échelle de la Tarentaise, mais reste souvent isolés sur le territoire.

Ainsi, il est proposé d'organiser une rencontre des acteurs culturels de Tarentaise, afin de :

- améliorer leur connaissance mutuelle et susciter les échanges d'expériences et les partenariats,
- présenter le projet culturel de territoire défini au sein de la commission culture,
- connaître et identifier leurs besoins.

Cette rencontre serait organisée à l'automne 2010 et permettrait également de lancer la saison culturelle 2010/2011. Elle se déclinerait en des temps d'interventions, débats, tables rondes et des intermèdes artistiques (en s'appuyant sur les acteurs culturels locaux).

L'ensemble de ces opérations est évalué à 13 000 €.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité décide de solliciter les aides de la Région (40%) et du Département (40%).

Les conseillers généraux n'ont pas pris part au vote.

14 - ANIMATION ZONES HUMIDES ANNEE 2010-2011

Monsieur Damien Perry rappelle qu'en 2009, l'APTV a accepté un partenariat technique et financier avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS) sur la période août 2009-juillet 2010. Il s'agissait d'assister les collectivités, désireuses d'aller plus loin dans la gestion des zones humides de leur commune, notamment sur la définition des actions à mener suite à l'inventaire. 3 communes ont bénéficié de cette assistance en 2009-2010 : Bozel, St-Jean-de-Belleville et Tignes.

Le rendu de cette assistance se présente sous la forme d'un plan d'actions documenté et argumenté, hiérarchisant concrètement les possibilités d'intervention. Les propositions sont pragmatiques et tiennent compte des contraintes locales (hiérarchisation des zones humides, type de foncier - public ou privé, ...). Elles peuvent aller de la simple conservation en l'état jusqu'à des propositions de restauration, en passant par des actions participatives d'entretien ou des discussions relatives aux mesures de gestion concernant les alpages ou les domaines skiables.

Cette opération apporte un outil concret aux collectivités, ligne directrice des actions pouvant être menées sur plusieurs années afin de participer aux objectifs définis dans le contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise » et de préserver ce patrimoine.

Le Contrat de bassin versant a prévu cette animation sur 5 ans, matérialisée par une convention entre le CPNS et l'APTV.

L'annualité de cette convention permet de définir précisément le territoire concerné par cette assistance et d'ajuster le travail à réaliser par rapport à l'expérience passée.

Les objectifs de cette animation 2010-2011 sont :

1. accompagner les communes, ayant déjà bénéficié d'une analyse et d'un plan d'actions de leur patrimoine en 2009-2010, sur des actions concrètes de gestion,
2. engager d'autres communes dans ce processus d'analyse et de plan d'actions communal,
3. accompagner l'APTV sur le suivi terrain (suivi travaux et suivi des indicateurs de résultats) des actions de restauration réalisées sur les zones humides prioritaires,
4. accompagner l'APTV sur des actions de formation des acteurs sur les zones humides.

Le CPNS est le maître d'ouvrage de cette opération, la durée de la mission annuelle, d'environ 72 jours de travail, couvrira la période juillet 2010 - août 2011.

Le coût total de l'opération est estimé à 45 160 €, réparti entre :

	CG73	RRA	AERMC	APTV	CPNS (MO)	Total
Plan de financement	6774 € (15%)	6774 € (15%)	22 580 € (50%)	3000 € (6,7%)	6032 € (13,3%)	45 160 € (100 %)

Le conseil Syndical, à l'unanimité accepte que l'APTV participe à l'animation « zones humides » pour un montant de 3 000 € et autorise le Président à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

15 - COMMUNICATION, SENSIBILISATION, FORMATION 2010 DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT

Monsieur Damien Perry rappelle que le Comité de Bassin Versant « Isère en Tarentaise » a proposé fin janvier 2010 une organisation en ateliers de travail pour la mise en œuvre du Contrat, qui a été validée en conseil syndical de l'APTV.

Ces ateliers vont organiser pour 2011-2014 un programme de formation ainsi que les outils pédagogiques pouvant les accompagner.

Diverses opérations de démonstration sont prévues en 2010 :

- 1- officialisation de la signature du Contrat de bassin,
- 2- journée de formation à la découverte du turbinage des réseaux humides (eau potable, eaux usées) pour la production hydroélectrique,
- 3- demies journées de formation à l'attention des médiateurs (accompagnateurs moyenne montagne, guides ...) sur les zones humides,
- 4- formations sur l'entretien des cours d'eau à l'attention des élus du canton d'Aime et de la basse Tarentaise.

Pour l'opération 3, l'ingénierie liée est incluse dans l'assistance du CPNS pour 2010-2011.

Pour l'opération 4, cette prestation sera effectuée ponctuellement dans le cadre du travail réalisé par le SATERCE sur les intercommunalités de gestion des cours d'eau ayant nouvellement pris la compétence « entretien des cours d'eau ».

Seules les opérations 1 et 2 nécessitent un financement spécifique :

1 L'officialisation de la signature du Contrat de Bassin Versant et la signature du PAPI 2 :

Une signature tournante a été organisée durant la période de réserve due aux élections régionales. Cependant, afin de médiatiser l'aboutissement de l'élaboration du programme et d'officialiser le lancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations 2 (2009-2013) qui a été accepté dernièrement par le ministère, un événementiel est proposé :

- après-midi : rencontre avec des élus d'autres Contrats de bassin sur les apports de cet outil au territoire,
- officialisation du Contrat de Bassin Versant « Isère en Tarentaise » et signature du PAPI 2,
- séance de théâtre forum : « les Olympides » par la compagnie art 27 à laquelle est invitée la population,
- débat avec la salle sur le thème de l'eau, en lien avec la pièce, animé par un spécialiste de l'eau,
- frais de réception
- communication

Coût de l'opération : 6500 euros

Date de l'opération : mai/juin 2010

2 Journée de formation à la découverte du turbinage des réseaux humides (eau potable, eaux usées) pour la production hydroélectrique :

Suite à l'atelier de janvier 2008 sur les microcentrales, la question du turbinage des réseaux humides a été posée et l'APTV avait été sollicitée pour organiser une journée de formation.

Celle-ci aurait lieu le 27 mai 2010 à la frontière suisse avec un spécialiste de ces réalisations avec le programme :

- explication du fonctionnement d'un tel dispositif et les conditions nécessaires,
- illustration avec l'analyse de la faisabilité sur un réseau de Tarentaise,
- visite de deux installations (eau potable et eaux usées).

Cette journée serait proposée à l'atelier « microcentrales », aux élus et directeurs des services techniques de Tarentaise ainsi que d'autres partenaires institutionnels.

Coût de l'opération : 3500 euros

Date de l'opération : 28 ou 29 mai 2010

Le coût total de l'action « Communication, sensibilisation, formation 2010 du Contrat de Bassin Versant » est estimé à 10 000 € avec le plan de financement suivant :

	CG73	RRA	AERMC	APTV
Plan de financement	1500 € (15%)	1500 € (15%)	5000 € (50%)	2000 € (20%)

Le Conseil Syndical, à l'unanimité décide de :

- valider la mise en œuvre de cette opération
- solliciter les aides correspondantes.

Les conseillers généraux n'ont pas pris part au vote.

16 – ANIMATION 2010 DU SITE NATURA 2000 « S23 » : EXPOSITION, ETUDE AVIFAUNE ET REPORTAGE PHOTO DANS LE CADRE DU CONCOURS « PRAIRIES FLEURIES »

Monsieur Gilles Flandin expose aux membres de l'assemblée le dossier de l'animation 2010 de Natura 2000 et précise que lors du dernier comité syndical (17 février 2010), l'APTV, structure porteuse du site Natura 2000 « S23 », a sollicité les aides de l'Europe et de l'Etat pour l'animation du site (frais de poste APTV + prestation chambre d'agriculture).

Le 16 mars dernier les membres de la Comité de pilotage « S23 » se sont réunis afin de débattre et de sélectionner les actions qui pourraient être portées pour communiquer sur le site (maîtrise d'ouvrage APTV ou communale).

Ils ont souhaité qu'en 2010 l'APTV porte différentes opérations de communication dans l'objectif de faire connaître et de sensibiliser autour de la qualité de la faune, de la flore et des travaux agricoles menés sur le site S23. Cette communication toucherait à la fois les élus, la population locale (et scolaire) et touristique.

En parallèle les membres du comité de pilotage ont souhaité poursuivre sur l'ensemble du site l'étude avifaune (sur les oiseaux « prairiaux »), débutée sur un premier secteur en 2009.

1. Etude « avifaune »

Il est proposé de poursuivre et d'étendre sur l'ensemble des communes une étude avifaune dont une « première tranche » a débuté à l'été 2009 sur les secteurs des Chapelles et de Valezan.

Afin de compléter les données scientifiques nécessaires au suivi d'un site Natura 2000, il est envisagé d'analyser la population aviaire (oiseaux prairiaux) de l'ensemble du site S23.

Le site étant relativement vaste, les secteurs de Bozel et de Montgirod pourront faire l'objet de l'analyse « 2010 ».

Par ailleurs, afin de connaître l'évolution de la présence de ces oiseaux dans les prairies de Tarentaise il a été décidé de réaliser un suivi sur le secteur des Chapelles/Valezan.

2. Exposition photographique

Dans le cadre de l'étude avifaune réalisée sur le secteur « S23 » des Chapelles et de Valezan au cours de l'été 2009, de nombreuses photos ont été prises sur les prairies fleuries, leur faune et leur flore.

Il est proposé d'exposer des agrandissements de ces photos de grande qualité dans les communes où elles ont été prises.

En concertation avec les maires des deux communes concernées il est envisagé de mettre en place une exposition aux Chapelles (en salle des fêtes) du 11 juin au 16 juillet 2010 puis dans l'auberge communale de Valezan du 16 juillet au 13 août 2010.

A l'avenir l'APTV souhaite compléter sa base de données de photos sur l'ensemble des prairies « S23 » (14 communes) : il sera donc possible de reconduire des expositions sur d'autres communes, voire des communes en dehors du site S23 si elles sont intéressées.

3. Organisation d'un concours « prairies fleuries » en Tarentaise

Il est envisagé d'organiser en Tarentaise, sur le modèle mis en place par le Parc Naturel Régional des Bauges, un concours « prairies fleuries ».

Les agriculteurs situés dans le site « S23 » seront invités à participer à ce concours qui décernera différents prix en fonction de l'équilibre « agro-écologique », la valeur mellifère et la biodiversité remarquable des prairies.

Un jury attribuera une note à chaque prairie présentée.

La remise officielle des prix sera l'occasion de communiquer largement sur la démarche lors de grands rassemblements, comme par exemple la foire « Terre, Terroir, Tarentaise » organisée en septembre prochain.

Le but de la démarche est de communiquer autour de la qualité agro-environnementale des prairies de fauche de montagne, de valoriser l'image du travail agricole en zone de montagne, de créer la discussion, l'échange.

En parallèle à ce concours il est proposé qu'un photographe réalise un reportage photographique sur les prairies présentées au concours, ce qui permettra également de fournir concrètement des « prix » remis aux gagnants (agrandissements photos sous verre, livrets photos, etc.)

Il s'agit également de prévoir un budget pour l'organisation technique du concours (défraiement d'expert, organisation d'un stand, remise des prix, etc.).

Monsieur Jean Laymond regrette que suite à différents travaux sur les pistes de ski, l'herbe ressemée ne correspond pas à l'originale.

Il est précisé qu'il est très difficile de trouver un mélange d'herbe qui convient au climat, au terrain et au bétail. Il a fallu des années, pour trouver un mélange de graines satisfaisant pour la remise en état des terrains sur les Arcs.

Monsieur Gilles Flandin confirme cette remarque et précise que la chambre d'agriculture travaille activement sur ce phénomène afin de reproduire au mieux les prairies d'origines.

La communication du site « S23 » pour l'année 2010 est évaluée à 11 500 €, répartis ainsi (globalement) :

- Etude avifaune : 4 700 € TTC
- Exposition photo : 1 480 € TTC
- Concours « prairies fleuries » :
 - . reportage photo : 4 820 € TTC
 - . matériels liés à la mise en place du concours : 500 €

Les actions de communication autour du site Natura 2000 « S23 » sont subventionnées à 100 %, par l'Europe au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et par l'Etat via le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer.

Le Conseil Syndical décide :

- la sollicitation de l'Etat des subventions correspondantes (50 %) sur un montant subventionnable de 11 500 €, soit une aide de 5 750 € pour la communication autour du site Natura 2000 « S23 »,
- la sollicitation de l'Europe des subventions correspondantes (50 %) sur un montant global subventionnable de 11 500 €, soit une aide de 5 750 € pour l'animation du site Natura 2000 « S23 ».

17 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe Nivelles informe le Conseil Syndical que conformément aux possibilités ouvertes par la délibération du 18 décembre 2009 de l'APTV, le contrat d'Océane Vibert sera reconduit sur la période juillet-décembre 2010.

Le Comité Syndical prend fin à 20h00

A Moûtiers, le 12 mai 2010

Le Président
Hervé Gaymard

